

A Bassy, le 08 janvier 2025

Affaire suivie par :
Syr'Usses : Fanny SEYVE

Objet : Avis Syr'Usses – SCOT du Bassin Annécien arrêté

Monsieur Le Président,

Vous nous sollicitez pour avis du projet de SCOT arrêté et nous vous en remercions.

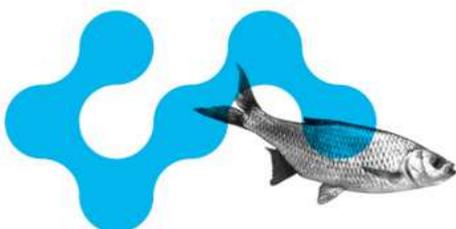
Mes services et moi-même saluons l'ambition et tout le travail mené par vos services, vos élus et partenaires. Nous vous remercions également d'avoir pris en compte nos dernières remarques formulées suite à notre relecture du PAS.

Nous soulignons que la ressource en eau, la préservation des milieux aquatiques et l'amélioration de la qualité des eaux sont des enjeux et grands principes énoncés dans votre projet de SCOT et qu'ils sont pris en compte.

Néanmoins, cela est traité de manière peu approfondit selon notre point de vue. Le projet de SCOT n'affiche pas clairement l'eau comme un enjeu majeur, structurant le territoire et devant conditionner son développement. Il nous apparait regrettable que cela n'apparaisse pas dans votre programme d'actions, ni clairement dans les trois scénarios.

Plus précisément, nous vous rappelons que le bassin versant des Usses est en zone de répartition des eaux ce qui implique d'ores-et-déjà des mesures fortes en matière de développement : réduction des prélèvements, non dépassement de volumes prélevables, campagnes prioritaires de travaux d'amélioration des rendements, etc. Ainsi, sur le bassin versant des Usses, aucun prélèvement supplémentaire ne pourra être accepté, sans un développement maîtrisé et des compensations pour le milieu aquatique. Le Syr'Usses établit le bilan de son PGRE initial, dont les résultats vous seront communiqués. Le Syr'Usses ambitionne également pour fin d'année 2025, la validation d'un PTGE répondant aux enjeux actualisés, auquel vous serez associés. Nous soulignons et sommes satisfaits que le SCOT prévoit de prendre en compte les conclusions de ce futur PTGE des Usses.

Concernant les milieux aquatiques, et sauf erreur de notre part, la cartographie des zones humides se base sur les données DREAL de 2018. Pour la Haute-Savoie, cette couche n'est pas actualisée depuis de nombreuses années. Il convient de se référer aux données figurant dans



l'inventaire départemental des zones humides de la Haute-Savoie, disponible sur le site internet de la DDT74.

Nous soulignons la prise en compte des espaces de bon fonctionnement des cours d'eau et des zones humides, à préserver de l'urbanisation, tout comme la protection des corridors écologiques.

Mes services et moi-même restons à votre disposition pour plus de compléments et nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, nos salutations respectueuses.

Jean-Yves MÂCHARD
Président du Syr'UsseS

